

Résumé de l'assemblée des délégués 1/2018 de la CICL du 5 avril 2018

Le président de la CICL salue les personnes présentes (11 délégués des sociétés et 7 membres du comité de la CICL) à 19h30 précise.

Le procès-verbal de l'AD 1/2017 du 19 avril 2017 et le rapport annuel du président de la CICL ont été acceptés sans aucun commentaire.

Les comptes 2017 de la CICL qui finalement, en raison de la contribution au championnat d'Europe de coursing à Lotzwil affichaient un résultat négatif ont été acceptés et décharge a été accordée au comité 2017.

Par chance tous les anciens membres du comité se sont mis à disposition en vue d'une réélection pour la nouvelle période d'activité 2018/2019, ils ont été réélus à l'unanimité. Le comité de la CICL se présente donc comme suit pour les deux prochaines années :

Président	Walter Brändle
Vice-présidente	Tina Hostettler
Trésorière et secrétaire	Ruth Hess
Représentante pour les questions de coursing	Esther Bühler
1 ^{er} assesseur	Helena Thum
2 ^{ème} assesseur	Urs Hunziker
3 ^{ème} assesseur	Antje Wullschleger

Après l'élection des contrôleurs aux comptes (Barbara Elsener, Walter Roos und Heinz Keller) les délégués se sont prononcés pour que la sélection des chiens suisses pour le championnat d'Europe de coursings (22.-24. Juin 2018 à Norresundby, Danemark, et pour le championnat du Monde de course sur piste (31.8.-2.9.2018 à Awans, Belgique) soit accordé au comité de la CICL.

La motion du comité de la CICL, pour que lors de l'acquisition de la licence de course la manche solo soit exécutée de manière uniforme sur une distance à partir de 280 m, a été acceptée.

La motion du comité de la CICL proposant que la manche solo puisse se faire avant l'âge légale prévu pour la licence (14 mois pour les whippets, PLI et autres races au-dessous de 55 cm, 17 mois pour toutes les autres races) a été écartée.

Une autre motion du comité de la CICL proposant que les chiens accompagnants lors de l'épreuve de licence ne doivent pas obligatoirement être en possession d'une licence a été approuvée tout comme la requête pour une nouvelle directive d'application indiquant qu'après le retrait d'un chien de la finale A il n'est pas autorisé de remonter le vient ensuite.

La motion du SWRV qu'à l'avenir, pour la sélection pour le championnat d'Europe, resp. du Monde il n'y ait plus comme jusqu'ici besoin de points obtenus lors de 3 manifestations suisses, mais lors de 4 manifestations dont 2 au maximum lors de courses/coursings internationales à l'étranger, a été acceptée.

Les modifications du règlement doivent encore être approuvées par le comité central de la SCS, les nouvelles modifications des directives d'application aux règlements entre en vigueur immédiatement.

Les cotisations CICL et les taxes de licences restent inchangées, les taxes d'inscription restent du ressort des organisateurs et une taxe de CHF 100.- par course sera perçue pour l'utilisation du système de chronométrage de la CICL.

Après la mise à jour de la liste des fonctionnaires et l'information concernant les championnats suisses 2019 (course: AdL, resp. WRK pour les Greyhounds, Coursing: WSVB), l'AD 1/2018 c'est terminée à 21h15.

Le président de la CICL
Walter Brändle